



CONSEIL MUNICIPAL DU 17 FEVRIER 2015

PROCES-VERBAL SOMMAIRE

AFFICHE DU 18 FEVRIER 2015 AU 4 MARS 2015

Le Conseil Municipal, légalement convoqué le 11 février 2015, s'est réuni le **MARDI 17 FEVRIER 2015 à 20 H 00**, salle des délibérations, en Mairie des Sables d'Olonne.

*
* *

- ADMINISTRATION GENERALE -

1 - PROTECTION FONCTIONNELLE D'UN ELU

Le Conseil Municipal accorde la protection fonctionnelle à Monsieur Didier LERMITE et accepte la prise en charge des frais de procédure et des honoraires d'avocat, sur présentation des factures acquittées qui seront remboursées à Monsieur LERMITE.

- FINANCES -

2 - APPROBATION DU COMPTE DE GESTION DU TRESORIER MUNICIPAL POUR L'ANNEE 2014 - ASSAINISSEMENT

Le Conseil Municipal déclare que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2014 par le Trésorier Municipal, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

3 - FINANCES COMMUNALES - COMPTE ADMINISTRATIF 2014 DU BUDGET ASSAINISSEMENT

Le Conseil Municipal approuve le compte administratif 2014 du budget assainissement.

4 - APPROBATION DU COMPTE DE GESTION DU TRESORIER MUNICIPAL POUR L'ANNEE 2014 - BUDGET PRINCIPAL ET BUDGET ANNEXE DES OPERATIONS ASSUJETTIES A LA T.V.A.

Le Conseil Municipal déclare que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2014 par le Trésorier Municipal, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

5 - FINANCES COMMUNALES - COMPTE ADMINISTRATIF 2014 ET AFFECTATION DES RESULTATS DU BUDGET PRINCIPAL ET DU BUDGET ANNEXE DES OPERATIONS ASSUJETTIES A LA T.V.A.

Le Conseil Municipal approuve le compte administratif 2014 du budget principal, prélève sur l'excédent de fonctionnement (4 441 318,96 €), 2 077 575,46 € pour couvrir le besoin de financement de la section d'investissement (nature 1068), maintient le résultat net de 2 363 743,50 € à la section de fonctionnement à l'article 002 - excédents reportés, approuve le Compte Administratif 2014 du budget annexe des opérations assujetties à T.V.A, prélève sur l'excédent de fonctionnement (883 904,63 €), 628 969,20 € pour couvrir le besoin de financement de la section d'investissement (nature 1068) et maintient le résultat net de 254 935,43 € à la section de fonctionnement à l'article 002 - excédents reportés.

6 - FINANCES COMMUNALES - BUDGET PRIMITIF 2015 ET BUDGET ANNEXE DES OPERATIONS ASSUJETTIES A LA T.V.A.

Le Conseil Municipal approuve les Budgets Primitifs 2015, par nature de dépenses et de recettes, autorise le Maire ou son représentant, à contracter les emprunts nouveaux nécessaires à l'équilibre du budget, dans la limite de l'enveloppe de 1 785 000,00 € dans le cadre des pouvoirs qui lui sont délégués, étant précisé que ces emprunts seront réalisés au fur et à mesure des besoins, compte tenu de l'évolution de sa trésorerie et autorise, le Maire ou son représentant, à signer les contrats de prêts à intervenir.

7 - TAXE DE SEJOUR - TARIFS ET CONDITIONS DE PERCEPTION POUR L'ANNEE 2015

Le Conseil Municipal prend acte des nouvelles modalités sur les exonérations, les réductions et des obligations liées à la taxe de séjour, prend acte de la mise en place de la taxation d'office qui peut être appliquée et approuve les tarifs et les conditions de perception 2015 de la taxe de séjour.

- CADRE DE VIE - URBANISME - BATIMENTS ET DEVELOPPEMENT DURABLE - AFFAIRES FONCIERES -

8 - APPROBATION DE LA MODIFICATION N° 2 DU PLAN LOCAL D'URBANISME

Le Conseil Municipal approuve le projet de modification n°2 du Plan Local d'Urbanisme de la Commune des Sables d'Olonne.

9 - AFFAIRES FONCIERES - ACQUISITION D'UNE PLACE DE STATIONNEMENT APPARTENANT A MONSIEUR GENDRE SITUEE DANS LE PARKING NORD-ROCADE DE LA GRANDE CABAUDE

Le Conseil municipal décide d'acquérir pour l'euro symbolique plus les frais de notaire, la place de parking sise à La Grande Cabaude, cadastrée BM n° 48 et autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer le compromis de vente et l'acte de vente à intervenir ainsi que toutes les pièces se rapportant à ladite cession.

10 - AFFAIRES FONCIERES - ACQUISITION D'UNE PARCELLE SITUEE A LA RENAIE APPARTENANT AUX CONSORTS BERNARD

Le Conseil Municipal décide d'acquérir la parcelle cadastrée AC n° 23 au prix net vendeur de 7 020 € H.T. plus les frais de notaire et autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer l'acte de vente à intervenir ainsi que toutes les pièces se rapportant à ladite cession.

11 - AFFAIRES FONCIERES - ACQUISITION D'UN DELAISSE DE VOIRIE SITUE RUE DE L'EGLISE APPARTENANT AUX CONSORTS BARRE

Le Conseil Municipal décide d'acquérir la parcelle cadastrée AW n° 534 auprès des consorts BARRE moyennant l'euro symbolique plus les frais de notaire et autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer l'acte de vente à intervenir ainsi que toutes les pièces se rapportant à ladite cession.

12 - AFFAIRES FONCIERES - ACQUISITION D'UN DELAISSE DE VOIRIE SITUE RUE DE L'ETAMBOT APPARTENANT A LA COPROPRIETE RESIDENCE DU BEAUPRE

Le Conseil Municipal décide d'acquérir la parcelle cadastrée BI n° 1955 auprès de la copropriété de la Résidence du Beaupré moyennant l'euro symbolique plus les frais de notaire et autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer l'acte de vente à intervenir ainsi que toutes les pièces se rapportant à ladite cession.

13 - AFFAIRES FONCIERES - ACQUISITION D'UN DELAISSE DE VOIRIE SITUE RUE MATHIEU SAINT-JOUAN APPARTENANT AUX CONSORTS MOINARD

Le Conseil Municipal décide d'acquérir la parcelle cadastrée AK n° 855 auprès des consorts MOINARD moyennant l'euro symbolique et autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer l'acte de vente à intervenir ainsi que toutes les pièces se rapportant à ladite cession.

14 - AFFAIRES FONCIERES - VENTE D'UN IMMEUBLE SITUE 19 PLACE DU POILU DE FRANCE AUX CONSORTS OUBA

Le Conseil Municipal décide de vendre aux consorts OUBA l'immeuble situé 19 Place du Poilu de France, cadastré AW n° 70, au prix net vendeur de 315 000 € HT et autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer l'acte de vente notarié à intervenir ainsi que toutes les pièces se rapportant à ladite cession.

15 - AFFAIRES FONCIERES - RETROCESSION A LA COMMUNE DES PARCELLES ACQUISES PAR L'EPF DE LA VENDEE DANS LE SECTEUR DU PERCLUS

Le Conseil Municipal décide d'acquérir auprès de l'Etablissement Public Foncier de la Vendée les parcelles répertoriées au prix net vendeur de 235 144,67 € plus les frais de notaire, et autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer l'acte de vente à intervenir ainsi que toutes les pièces se rapportant à ladite cession.

16 - RESTAURATION DES FAÇADES ET TOITURES DE L'EGLISE NOTRE DAME DU BON PORT - APPEL D'OFFRES DE MAITRISE D'ŒUVRE - DESIGNATION DU JURY

Le Conseil Municipal approuve la composition suivante pour le jury :

- ◆ Monsieur Geoffroy DE BAYNAST, président du jury
- ◆ les 5 membres de la commission d'appel d'offres titulaires
 - Yvan KERVENKA
 - Gérard MONGELLAZ
 - Dominique MAESTRIPIERI
 - Jean-Noël LANDAIS
 - Gérard MERCIER
- ◆ les 5 membres de la commission d'appel d'offres suppléants
 - Michel BAUDUIN
 - Jean-Marie BELLE
 - Dominique TENAUD
 - Dominique HORDENNEAU
 - Didier VASSET
- ◆ 3 architectes désignés par le conseil de l'ordre des architectes.

17 - CONSTRUCTION D'UN REPECTOIRE ET AMELIORATION DE L'ACCESSIBILITE AU GROUPE SCOLAIRE CLEMENCEAU - AVENANTS N°1 AUX LOTS 1, 2 ET 16

Le Conseil Municipal autorise la passation des avenants n°1 aux lots 1, 2 et 16 et autorise le Maire ou son représentant à signer les avenants à intervenir.

18 - REHABILITATION DE L'HABITAT ANCIEN - CONDITIONS D'ATTRIBUTION DES AIDES COMMUNALES POUR L'ANNEE 2015

Le Conseil Municipal approuve la poursuite pour l'année 2015, sur l'ensemble de la Ville, des aides municipales et adopte les conditions d'attribution de ces primes.

19 - AIDES A L'HABITAT - ATTRIBUTION DES PRIMES VILLE - ANNEE 2015

Dans le cadre de la réhabilitation de l'habitat ancien, le Conseil Municipal décide d'attribuer diverses primes aux propriétaires occupants en fonction de la proposition du Pôle d'Aides à l'Habitat.

20 - CONVENTION CONSTITUTIVE D'UN GROUPEMENT DE COMMANDES POUR LA FOURNITURE DE CHRYSANTHEMES

Le Conseil Municipal autorise la constitution d'un groupement de commandes auquel participeront les communes des Sables d'Olonne et d'Olonne sur Mer, accepte les termes de la

convention constitutive de groupement de commandes pour la passation d'un marché à bons de commande portant sur la fourniture de chrysanthèmes, autorise le Maire à signer ladite convention, désigne Monsieur DE BAYNAST comme Président de la commission marchés, désigne Monsieur Yvan KERVENKA, membre titulaire, et Madame Dominique MAESTRIPIERI, membre suppléant, pour siéger à la Commission Marchés, accepte que la Commune des Sables d'Olonne soit désignée comme coordonnateur du groupement ainsi formé et autorise le Maire à signer le marché à intervenir.

- RESSOURCES HUMAINES -

21 - CONVENTION AVEC LE CENTRE DE GESTION DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE DE LA VENDEE POUR L'ADHESION AU SOCLE COMMUN

Le Conseil Municipal autorise Le Maire ou son remplaçant à signer la convention portant adhésion de la Ville des Sables d'Olonne au socle commun de prestations du Centre de Gestion de la Fonction Publique territoriale de la Vendée, qui prendra effet au 1^{er} avril 2015.

22 - MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

Le Conseil Municipal adopte la modification du tableau des effectifs.

23 - REGIME INDEMNITAIRE POLICE MUNICIPALE

Le Conseil Municipal décide d'instaurer l'Indemnité Spéciale de Fonctions des Agents et Chefs de service de Police Municipale, d'instaurer l'indemnité horaire de travail de nuit majoré, décide que les bénéficiaires de ces primes seront les agents stagiaires et titulaires du cadre d'emplois des agents de police municipale et des chefs de service de police municipale et autorise le Maire à fixer, par arrêté, le montant individuel attribué mensuellement à chaque agent.

24 - SUBVENTION AMICALE SABLAISE DES AGENTS MUNICIPAUX - ANNEE 2015

Le Conseil Municipal autorise le versement de la subvention 2015 à l'A.S.A.M. pour un montant de 2 500 €.

- ADMINISTRATION GENERALE -

25 - PRESTATIONS DE CONSEIL JURIDIQUE ANNEES 2015/2017 - PROCEDURE ADAPTEE

Le Conseil Municipal valide la procédure adaptée lancée par Monsieur le Maire, approuve les choix de la Commission d'Appel d'Offres et autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer lesdits marchés et à procéder à leurs notifications.

26 - ASSURANCES DE LA VILLE - AVENANT N° 1 AU LOT 5

Le Conseil Municipal approuve l'avenant n°1 au lot 5 (tous risques expositions) du marché d'assurances de la Ville et autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer ledit avenant.

27 - DESIGNATION DE DEUX NOUVEAUX REPRESENTANTS AU S.I.V.U. POUR LA CONSTRUCTION D'UN CENTRE PRINCIPAL DE SECOURS AUX SABLES D'OLONNE, LA CONSTRUCTION D'UN CENTRE DE SECOURS ANNEXE A VOCATION SAISONNIERE A TALMONT SAINT-HILAIRE ET LA GESTION DU PATRIMOINE IMMOBILIER QU'ILS CONSTITUENT

Le Conseil Municipal désigne M. Armel PECHEUL et M. Michel BAUDUIN en tant que nouveaux représentants de la Ville des Sables d'Olonne pour siéger au sein du Comité du « Syndicat intercommunal à vocation unique pour la construction d'un centre principal de secours aux Sables d'Olonne, la construction d'un centre de secours annexe à vocation saisonnière à Talmont Saint-Hilaire et la gestion du patrimoine immobilier qu'ils constituent.

28 - DESIGNATION DES REPRESENTANTS DE LA COMMUNE AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU COLLEGE PIERRE MAUGER

Le Conseil Municipal désigne M. Didier VASSET comme membre titulaire et Mme Catherine BLAIN comme membre suppléant pour siéger au Conseil d'Administration du collège Pierre Mauger.

29 - INSTALLATION D'UNE CAMERA DE VIDEOSURVEILLANCE A LA GARE DES SABLES D'OLONNE - CONVENTION AVEC LA SNCF

Le Conseil Municipal accepte les termes de la convention d'occupation du domaine public ferroviaire non constitutive de droits réels pour l'installation de caméra de vidéosurveillance en gare des Sables d'Olonne, autorise Monsieur le Maire à déposer les demandes d'autorisations administratives nécessaires et à signer l'ensemble des pièces à intervenir.

30 - DEMOCRATIE PARTICIPATIVE ET VIE DES QUARTIERS - CHARTE DES CONSEILS DE SECTEURS

Le Conseil Municipal approuve la charte des conseils de secteurs.

- VOIRIE - ASSAINISSEMENT -

31 - CONVENTION CONSTITUTIVE D'UN GROUPEMENT DE COMMANDES POUR LA FOURNITURE DE TOUS TYPES DE CARBURANTS

Le Conseil Municipal accepte les termes de la convention constitutive de groupement de commandes pour la passation d'un marché à bons de commande portant sur la fourniture de tous types de carburants, autorise Monsieur le Maire à signer ladite convention, désigne Monsieur Yvan KERVENKA, membre titulaire, et Madame Dominique MAESTRIPIERI, membre suppléant, de la Commission d'appel d'offres créée pour l'attribution des marchés, accepte que la Commune des Sables d'Olonne soit désignée comme coordonnateur du groupement ainsi formé et autorise Monsieur le Maire à signer les marchés à intervenir.

32 - DENOMINATION D'UNE VOIE - ALLÉE DU FOU DE BASSAN

Le Conseil Municipal décide de nommer la voie située 44 rue Mathieu Saint Jouan, allée du Fou de Bassan, et autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents à intervenir.

33 - DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE LA GESTION DU TRAIT DE COTE POUR LA REPARATION DE 100 ML DU SYSTEME ECOPLAGE

Le Conseil Municipal décide de solliciter la subvention la plus élevée possible auprès du Département, de la Région et de l'Etat au titre de la gestion du trait de côte, et de demander l'autorisation pour débiter les travaux sans attendre l'arrêté de subvention.

34 - PRESTATIONS DE SERVICES DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES AUX COMMUNES MEMBRES - FIXATION DES MODALITES DE REMBOURSEMENT ET VALIDATION DE LA CONVENTION

Le Conseil Municipal approuve les prestations de services et autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer les conventions correspondantes.

- ACTIVITES SPORTIVES -

35 - EMPLOI TREMLIN - SEC ATHLETISME

Le Conseil Municipal approuve la convention « Emploi-Tremplin pour le territoire » à passer avec la Région des Pays de la Loire et l'association sportive « Sec Athlétisme », approuve l'octroi d'une aide annuelle évaluée à 4 500 €, correspondant à 20% du cofinancement du SMIC chargé pendant 3 ans, et destinée à la pérennisation de cet emploi-tremplin sur le territoire de la commune, au sein de la subvention annuelle de fonctionnement du Sec Athlétisme, autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention correspondante avec le Conseil Régional des Pays de la Loire et le Sec Athlétisme.

36 - EQUIPEMENTS SPORTIFS MUNICIPAUX UTILISES PAR LE LYCEE PROFESSIONNEL TABARLY DES SABLES D'OLONNE - PARTICIPATION DE LA REGION DES PAYS DE LA LOIRE

Le Conseil Municipal approuve la convention à passer avec le Conseil Régional des Pays de la Loire et le lycée professionnel Eric Tabarly pour l'utilisation des équipements sportifs municipaux pour les années 2015, 2016, 2017 et 2018, et autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer cette convention.

37 - SUBVENTIONS 2015 AUX ASSOCIATIONS SPORTIVES ET CONVENTIONS D'OBJECTIFS

Le Conseil Municipal décide d'accorder les subventions suivantes pour l'année 2015 :

	2015	2014 (Fonctionnement + Haut-Niveau)
AS Pêcheurs en Bord de Mer	3 100 €	2 080 €
AS Tir à la Cible	5 500 €	2 430 €
Aéromodélisme Sablais	1 280 €	1 090 €
Aéroclub de la Vendée	480 €	790 €
Archers Sablais	4 700 €	1 360 €
Beauséjour Gym	21 190 €	15 600 €
Boule de choc	150 €	240 €
Boule la Rudelière	730 €	360 €
Bowling Club	2 280 €	1 150 €
Boxe 85	3 470 €	2 160 €
C.K.C.L	7 750 €	2 810 €
Cercle des Echecs	2 790 €	3 150 €
Char à voile	1 790 €	710 €
C.E.S.O	1 770 €	560 €
Cyclotouristes Sablais	760 €	510 €
Dauphins des Olonnes	6 610 €	7 700 €
Eclaireurs	4 010 €	2 160 €
Jogging Club Sablais	360 €	1 000 €
Judo Club Sablais	9 550 €	9 660 €
L.S.V.T	32 780 €	31 010 €
Messenger de l'Océan	100 €	150 €
Moto Club	2 030 €	1 240 €
Olonna Surf Club	7 140 €	4 420 €
Pétanque Chaumoise	880 €	610 €
Pétanque Sablaise	1 740 €	1 370 €
Rugby Club Sablais	34 760 €	80 030 €
SEC Athlétisme	38 220 €	38 470 €
SEC HandBall	11 790 €	10 430 €
SEC Volley	8 890 €	4 890 €
Sport Nautique Sablais	26 220 €	42 170 €
Sub Atlantique Club	1 180 €	800 €
Sub Mares Club	540 €	460 €
T.V.E.C	56 080 €	88 300 €
Tennis Club Sablais	25 210 €	11 730 €
Twirling Club Sablais	2 270 €	1 320 €
OMS	12 500 €	8 000 €
TOTAL	340 600 €	380 920 €

Le Conseil Municipal approuve les conventions annuelles d'objectifs entre la Ville des Sables d'Olonne et les associations suivantes :

- BEAUSEJOUR GYMNASTIQUE
- LES SABLES VENDEE TRIATHLON
- RUGBY CLUB SABLAI
- SEC ATHLETISME
- SPORTS NAUTIQUES SABLAI
- TENNIS CLUB SABLAI
- TVEC 85

et autorise Monsieur le Maire ou son représentant à les signer.

- ANIMATIONS - DEVELOPPEMENT CULTUREL -

38 - ANNULATION DU SPECTACLE « SOIREE ELECTRO »

Le Conseil Municipal donne un avis favorable au remboursement des places pour le concert Electro par l'Office de Tourisme.

39 - FESTIVAL DE MUSIQUE BAROQUE - CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LA VILLE DES SABLES D'OLONNE ET LA VILLE D'OLONNE SUR MER

Le Conseil Municipal approuve la convention de partenariat entre la Ville des Sables d'Olonne et la Ville d'Olonne sur Mer, et autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer ladite convention.

40 - GROUPEMENT DE COMMANDES POUR LA CONCEPTION, L'IMPRESSION ET LA DIFFUSION DE SUPPORTS DE COMMUNICATION DANS LE CADRE DE LA SAISON CULTURELLE 2015/2016

Le Conseil Municipal autorise la constitution d'un groupement de commandes auquel participeront les collectivités suivantes :

- Commune d'Olonne sur Mer
- Commune des Sables d'Olonne
- Commune du Château d'Olonne
- Communauté de Communes des Olonnes

accepte les termes de la convention constitutive de groupement de commandes pour la conception, l'impression et la diffusion de supports de communication dans le cadre de la saison culturelle 2015-2016 annexée à la présente délibération, désigne Monsieur Yvan KERVENKA comme membre titulaire, et Madame Catherine BROSSARD comme membre suppléant, pour siéger à la Commission Marché citée ci-dessus, accepte que la Ville d'Olonne sur Mer soit désignée comme coordonnateur du groupement ainsi formé, et autorise Monsieur le Maire ou son représentant, à signer la dite convention.

41 - CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LA VILLE DES SABLES D'OLONNE ET L'ASSOCIATION SABLAISE POUR LA PROMOTION DE LA CULTURE

Le Conseil Municipal approuve la convention de partenariat entre la Ville des Sables d'Olonne et l'Association Sablaise pour la Promotion de la Culture, et autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer ladite convention.

42 - MUSEE - ORGANISATION DE L'EXPOSITION « MARION VERBOOM »

Le Conseil Municipal approuve le contrat entre Marion Verboom et la Ville des Sables d'Olonne concernant l'organisation de son exposition dans la croisée, et autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer ledit contrat.

43 - LOCATIONS DE SALLES - SUBVENTIONS

Le Conseil Municipal décide de verser les subventions aux associations suivantes :

- association « les Amirolettes de la place Ste Anne » : subvention de 117,70 €, en complément des 2 000 € déjà alloués pour l'opération,
- association « Bénévoles des Olonnes » : subvention de 257,50 €. L'an dernier la subvention avait été versée directement aux associations organisatrices (Amirolettes de la place Ste Anne et Anciens élèves du lycée Valère Mathé) pour un montant de 159,95 €,
- association « Tempo Mouv » : subvention de 203,93 € correspondant à 50 % des frais de location de la salle

- EDUCATION - JEUNESSE -

44 - C.L.S.H. - CONVENTION DE FINANCEMENT CAF POUR L'AIDE AUX FRAIS DE TRANSPORTS

Le Conseil Municipal approuve la convention de financement CAF pour l'aide au financement des frais de transport, et autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer ladite convention.

- ADMINISTRATION GENERALE -

45 - MOTION DE SOUTIEN AUX NOTAIRES DE FRANCE

Le Conseil Municipal approuve la motion de soutien aux Notaires de France.

- QUESTIONS DIVERSES -

QUESTIONS SUR LA MEDIATHEQUE

*
* *